



Direction Générale de l'Aviation Civile

N° 02/B DGAC/DAC/2020

Rabat, le 02.FEVRIER.2020

**NOTE CIRCULAIRE  
A L'ATTENTION**

- **DES DIRECTEURS ET DES COMMANDANTS DES AEROPORTS**
- **DES EXPLOITANTS D'AERONEFS DESSERVANTS LE MAROC**

**Objet :** Epidémie de Coronavirus '2019-nCoV'.

**Réf. :** Directives de l'OMS, de l'OACI, et de l'EASA ; Annexe 9 à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale / Mise en application du « Règlement Sanitaire International » et « Plan National pour l'Aviation ».

**P.J. :** 2.

Faisant suite à l'évolution récente de l'épidémie de coronavirus '2019-nCoV' à l'échelle internationale, et compte tenu des rapports publiés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) à ce sujet, les différentes entités publiques et privées au niveau national se sont activement engagées et mobilisées pour renforcer la prévention et la riposte à ce virus.

Par la présente circulaire, la Direction de l'Aéronautique Civile, attire votre attention sur les directives, les recommandations, et les normes fournies par lesdites organisations internationales, et par l'Agence européenne de Sécurité Aérienne (EASA), et vous invite, particulièrement, à suivre les recommandations opérationnelles, ci-après<sup>1</sup> :

- Les exploitants d'aéronefs, et les Directeurs et les Commandants des aéroports doivent fournir, aux membres d'équipage et au personnel des aéroports, des indications concernant la procédure de gestion d'un cas suspect présentant des syndromes d'infection respiratoire aiguë à bord d'un aéronef ;
- Les exploitants d'aéronefs doivent fournir à leur personnel d'escale à la République Populaire de Chine (RPC), les informations et le matériel nécessaires, comme recommandé par les autorités chinoises ;
- Les exploitants d'aéronefs effectuant des vols à destination ou en provenance des pays déclarés affectés<sup>2</sup> doivent être équipés des Kits de Précaution Universels (UPK). Ces Kits peuvent être utilisés pour protéger les membres d'équipage qui aident les cas potentiellement infectieux de maladie transmissible suspectée et pour nettoyer et éliminer correctement tout contenu infectieux potentiel ;
- Les exploitants d'aéronefs doivent inviter leur personnel et les membres d'équipage à identifier les passagers répondant aux critères suivants : Avoir des signes et des symptômes indicatifs d'infections respiratoires aiguës, et avoir été en RPC ou en contact direct avec des personnes en provenance de la RPC au cours des 14 derniers jours. Dans le cas où un tel passager symptomatique serait identifié, l'équipage est invité à :
  1. Renseigner au niveau de la déclaration générale d'aéronef (partie santé) les informations sanitaires à bord et la soumettre aux autorités sanitaires au point d'entrée si le représentant d'un Etat l'exige ;
  2. Recommander aux passagers de se déclarer eux-mêmes s'ils se sentent mal et s'ils répondent aux critères mentionnés ci-dessus ;
  3. Suivre les principes de base pour réduire le risque général de transmission d'infections respiratoires aiguës tel que recommandé par l'OMS.

.../...

<sup>1</sup> Pour plus de détail, veuillez consulter le site de l'OMS : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/> ;

<sup>2</sup> Il s'agit de la République Populaire de Chine (RPC) et des autres pays où la transmission interhumaine de l'infection par le coronavirus '2019-nCoV' a été confirmée, conformément au dernier rapport publié par l'OMS. Voir le lien suivant : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/> .

- Les exploitants d'aéronefs doivent fournir, dans les meilleurs délais, aux escales nationales, l'ensemble des informations utiles concernant les passagers en provenance des pays déclarés affectés par le coronavirus '2019-nCov'. Ces informations concernent, notamment, les renseignements sur les itinéraires des passagers et/ou des équipages ou sur leurs coordonnées dans le but de localiser les personnes qui auraient pu être exposées à une maladie transmissible. Les exploitants d'aéronefs sont invités à utiliser le «FORMULAIRE DE LOCALISATION DE PASSAGER POUR LA SANTÉ PUBLIQUE», conformément à l'appendice 13 de l'annexe 9 à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, dont ci-joint, une copie (en deux versions : Anglais et Français).

Les Directeurs et les Commandants des aéroports sont invités à assurer la diffusion de la présente circulaire aux exploitants d'aéronefs desservant le Maroc.

MOUNJI Khalid  
Directeur de l'Aéronautique Civile



## APPENDICE 13. FORMULAIRE DE LOCALISATION DE PASSAGER POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

**Formulaire de localisation de passager pour la santé publique :** Pour protéger votre santé, lorsque les agents de santé publique soupçonnent la présence d'une maladie contagieuse à bord d'un vol, vous devez remplir le présent formulaire. Les renseignements que vous donnez aideront les agents de santé publique à communiquer avec vous si vous avez été exposé à une maladie contagieuse. Il est important que vous remplissiez le formulaire au complet et que vous donniez des renseignements exacts. Les renseignements recueillis sont destinés à être conservés conformément aux lois applicables et ne serviront qu'aux fins de la protection de la santé publique.

*Nous vous remercions de nous aider à protéger votre santé.*

*Un formulaire par famille, à remplir par un adulte. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie (MAJUSCULES). Pour indiquer un espace, laissez la case vierge.*

RENSEIGNEMENTS SUR LE VOL : 1. Compagnie aérienne  2. Numéro de vol  3. Numéro de siège  4. Date d'arrivée (aaaa/mm/jj)  2 0

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : 5. Nom de famille  6. Prénom  7. Initiale  8. Sexe  Masculin  Féminin

NUMÉRO(S) DE TÉLÉPHONE où vous pouvez être rejoint au besoin. Indiquez le code de pays et le code de ville.  
 9. Portable  10. Travail   
 11. Domicile  12. Autre   
 13. Adresse électronique

ADRESSE PERMANENTE : 14. Numéro et rue (Laissez une case vierge entre le numéro et la rue.)  15. Numéro d'appartement

16. Ville  17. État/Province

18. Pays  19. Code postal

ADRESSE TEMPORAIRE : Pour les visiteurs, indiquez uniquement la première étape de votre séjour.  
 20. Nom de l'hôtel (le cas échéant)  21. Numéro et rue (Laissez une case vierge entre le numéro et la rue.)  22. Numéro d'appartement

23. Ville  24. État/Province

25. Pays  26. Code postal

CONTACT D'URGENCE : Coordonnées d'une personne qui pourra vous rejoindre au cours des 30 prochains jours.  
 27. Nom de famille  28. Prénom  29. Ville

30. Pays  31. Adresse électronique

32. Portable  33. Autre numéro de téléphone

34. COMPAGNONS DE VOYAGE – MEMBRES DE LA FAMILLE : Indiquez l'âge des personnes de moins de 18 ans seulement.

Nom de famille	Prénom	Numéro de siège	Âge < 18
(1) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(2) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(3) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(4) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

35. COMPAGNONS DE VOYAGE – AUTRES QUE DES MEMBRES DE LA FAMILLE : Indiquez le nom du groupe (le cas échéant).

Nom de famille	Prénom	Groupe (voyage organisé, équipe, entreprise, autre)
(1) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(2) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

*Note — Le formulaire de localisation de passager pour la santé publique peut être téléchargé aux adresses suivantes :*  
<http://www.icao.int/safety/aviation-medicine/Pages/guidelines.aspx> ou <http://www.capsca.org/CAPSCARefs.html>

— FIN —

